

# swissuniversities

swissuniversities  
Effingerstrasse 15  
Case postale  
3000 Berne 1  
www.swissuniversities.ch

## Délégation Enseignement – Mandat

En vertu des art. 16, al. 2, let. e, et 18 à 20, du ROrg-CR, le Comité de swissuniversities a mis en place le 8 juillet 2014 une Délégation Enseignement. En date du 21 février 2018, il lui confie le mandat révisé suivant :

### 1. Tâches

La Délégation Enseignement

- observe et anticipe les développements dans le domaine de l'enseignement (formation initiale et continue), veille à assurer l'échange d'informations et tient son expertise à disposition du Comité ;
- élabore à l'intention du Comité des avis, des bases de décision et des prises de position dans le domaine de l'enseignement ;
- traite les questions relatives à la promotion de la relève (en coordination avec la Délégation Recherche) ;
- participe pour son domaine de compétence à l'établissement et à la mise en œuvre de la stratégie de swissuniversities ;
- collabore avec les autres délégations et délégué-e-s pour traiter des questions communes ;
- est, en accord avec le Comité, l'interlocuteur principal envers les institutions et services officiels correspondants dans son domaine ;
- élabore et tient à jour un concept sur des réseaux dans son domaine qui prenne en compte les besoins des partenaires concernés ;
- nomme des représentations de swissuniversities dans les organes externes de leurs domaines.

### 2. Composition et durée du mandat

- La Délégation Enseignement est composée d'un total de 9 membres qui sont (vice-)recteurs/rectrices ou (vices-)présidents-e-s d'une haute école ; dans des cas dûment motivés, d'autres spécialistes de l'enseignement peuvent être élu-e-s. Les membres sont élus en tant que représentant-e-s de leur type de haute école (et pas *ad personam*).
- Elle se compose de
  - 3 représentant-e-s des hautes écoles universitaires ;
  - 3 représentant-e-s des hautes écoles spécialisées ;
  - 3 représentant-e-s des hautes écoles pédagogiques ;

- Comme invité-e-s permanent-e-s : 1 représentant-e des étudiant-e-s (nommé-e par l'UNES), du corps intermédiaire (nommé-e par actionuni) et des enseignant-e-s (nommé-e par swissfaculty).
  - La Délégation est placée sous la direction d'un ou d'une président-e et d'un ou d'une vice-président-e issus de différents types de hautes écoles.
  - De façon générale, les membres de la Délégation ne peuvent pas se faire remplacer. Une dérogation peut être autorisée par la Délégation dans des cas dûment motivés.
  - Les membres de la Délégation sont nommés pour une période de trois ans, renouvelable une fois. Une dérogation peut être autorisée par le Comité dans des cas dûment motivés.
- 3. Gestion**
- La gestion des tâches de la Délégation Enseignement est assurée par le secrétariat général de swissuniversities.